



CABINET DU PREFET

Bureau de la Communication Interministérielle

Évry, le 28 novembre 2013

PERIODE DE VEILLE SAISONNIERE EN ESSONNE

Durant l'hiver, période porteuse de risques spécifiques, la préfecture de l'Essonne se mobilise encore plus pour permettre l'hébergement d'urgence des plus démunis. Il s'agit d'un renforcement du dispositif fonctionnant de manière pérenne tout au long de l'année, par une mobilisation de capacités de façon temporaire pour permettre la mise à l'abri d'urgence des personnes en situation de détresse face à des événements exceptionnels. L'objectif d'insertion fait également partie intégrante de l'hébergement d'urgence.

Durant toute l'année,

- En appelant le 115, il est possible d'être orienté vers l'une des **450 places d'hébergement d'urgence**. Le dispositif comporte également trois accueils de jour à Corbeil-Essonnes, Athis-Mons et Massy, où les hébergés peuvent bénéficier d'un confort de premier niveau (restauration, douche) et de services de nature à favoriser l'insertion (domiciliation, ouverture de droits sociaux, aide à la rédaction de courriers et à la composition de dossiers).
- La Croix-Rouge procède à des **maraudes pour aller à la rencontre des publics très marginalisés**, qui ne sollicitent pas le 115. La Croix-Rouge organise une maraude en journée, deux la nuit.

En période de veille saisonnière (du 1^{er} novembre au 31 mars)

- **Le parc d'hébergement d'urgence passe de 450 à 1144 places**, grâce à la mobilisation de 600 nuitées d'hôtel, de 64 places supplémentaires en centre d'hébergement d'urgence et d'une halte de nuit d'une capacité de 30 personnes. Ces places seront ouvertes progressivement en fonction des besoins.
- Dans le cadre d'une vague de grand froid, des gymnases peuvent être mobilisés avec l'accord des maires. Cela représente environ **3777 places supplémentaires** (soit au total 4921 places d'hébergement d'urgence mobilisables).
- En fonction du froid ressenti ou de phénomènes durables, les maraudes de la Croix-Rouge sont renforcées (horaires de nuit élargis) et les accueils de jour augmentent l'amplitude de leurs horaires d'accueil (ils peuvent aussi être ouverts le week-end) ; les services de secours sont sensibilisés (police, gendarmerie, SDIS, SAMU).
- Une évaluation sociale de chaque personne est faite lors de son hébergement. Elle débouche sur la préconisation d'une orientation vers les dispositifs et les structures appropriées. Au-delà du traitement de l'urgence, le département compte 750 places en hébergement d'insertion occupées toute l'année.

Les conditions sont réunies pour qu'aucune personne ne reste à la rue contre son gré, pendant la période d'hiver, comme durant les autres mois de l'année et aucun hébergement ne sera refusé par défaut de place en Essonne durant l'hiver.

Contacts presse Préfecture :

- Nathalie ROUSSELET, Chef du Bureau de la communication interministérielle :
. 01 69 91 90 54 – 07 77 96 23 89 Fax 01 69 91 96 68 – courriel nathalie.rousselet@essonne.gouv.fr
- Marie-José DACHE, Adjointe à la Chef du Bureau de la communication interministérielle :
. 01 69 91 90 37 - 06 27 06 10 65 Fax 01 69 91 96 68 – courriel marie-jose.dache@essonne.gouv.fr